

Reçu en Préfecture le : 09/08/2022
Publié en ligne le : 09/08/2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (modification n°2)

LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 portant la modification n°1 de la délégation de signature

Considérant la nécessité de compléter les délégations de signature de l'arrêté modificatif n°1 du 14 avril 2022 suite à l'arrivée de nouveaux agents,

ARRETE :

Article 1. L'arrêté de délégation de signature du 27 juillet 2021 est complété à son article 5 par les délégations indiquées ci-après.

Article 2. La délégation visée à l'article 5 est accordée à :

Article 5.17 : Dehbia MEZRED, référente architecte-urbaniste

Article 5.18 : Francesca GATTONI, référente architecte-urbaniste

Article 5.19 : Laurent DEROUET, référent VRD & espaces publics

Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site de l'Agence et notifié aux intéressés.

Notification reçue le

NOM :

Prénom.....

Signature

Alençon, le 9 août 2022

Le Président de l'Agence Départementale
d'Ingénierie de l'Orne

Christophe de BALORRE

